

---

# Assemblée communale du 21 mai 2024

---

Présidence : Monsieur Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Madame Nadia Pochon et Monsieur Denis Volery

Présents : 67 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Heidi Brodard, Rose-May Mangin, Laurence Progin et Nathalie Ruch  
Messieurs Georges Baeriswyl, René Brodard, Serge Duc, Patrick Maendly et Jacques Mangin

A 20h00, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 19 du 10 mai 2024, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023
2. Comptes 2023
  - 2.1. Compte de résultats
  - 2.2. Compte des investissements
  - 2.3. Rapport de l'organe de révision et de la commission financière
  - 2.4. Approbation
3. Crédit relatif à la réalisation d'une conduite d'eau potable pour le bouclage du village de Frasses
4. Crédit relatif à la mise en séparatif du village de Frasses
5. Divers

## **1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2023**

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023 est accepté à l'unanimité des membres présents.

## 2. Comptes 2023

### 2.1 Compte de résultats

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann de la récapitulation du compte de résultats 2023 qui se présente comme suit :

| RECAPITULATION COMPTE DE RESULTATS           | Comptes 2023        |                     |
|----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                              | Charges             | Revenus             |
| <b>TOTAUX RESULTATS</b>                      | <b>5'959'815.67</b> | <b>6'246'383.23</b> |
| ADMINISTRATION GENERALE                      | 872'805.19          | 83'146.01           |
| ORDRE PUBLIC                                 | 194'134.05          | 107'577.85          |
| FORMATION                                    | 1'916'761.24        | 135'746.90          |
| CULTURE, SPORTS ET LOISIRS                   | 58'296.80           |                     |
| SANTE                                        | 702'538.20          | 4'804.00            |
| PREVOYANCE SOCIALE                           | 729'282.55          | 1'510.20            |
| TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS                 | 472'520.65          | 4'576.35            |
| PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 855'476.80          | 758'250.75          |
| ECONOMIE                                     | 23'431.50           | 45'366.50           |
| FINANCES ET IMPÔTS                           | 134'568.69          | 5'105'404.87        |
| <b>Excédent revenus</b>                      | <b>286'567.56</b>   |                     |

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements.

Monsieur Alain Klaus se renseigne sur les différences entre le budget et les comptes concernant les amortissements et les attributions au financement spécial. Il constate que sans ces charges supplémentaires le bénéfice serait nettement plus élevé.

Monsieur Patrik Fehlmann répond que la différence au niveau des amortissements provient du fait que la réévaluation du patrimoine administratif de la commune, liée à l'introduction du nouveau système comptable MCH2, n'avait pas été achevée lors de l'établissement du budget 2023. S'agissant des attributions au financement spécial, il s'agit de l'équilibre obligatoire entre les charges et les produits des chapitres liés à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées.

### 2.2 Compte des investissements

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann de la récapitulation du compte des investissements 2023 qui se présente comme suit :

| RECAPITULATION COMPTE DES INVESTISSEMENTS    | Comptes 2023        |                     |
|----------------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                              | Charges             | Revenus             |
| <b>TOTAUX INVESTISSEMENTS</b>                | <b>1'187'039.20</b> | <b>104'221.25</b>   |
| ADMINISTRATION GENERALE                      | 1'108'946.95        |                     |
| FORMATION                                    | 47'603.40           |                     |
| TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS                 | 30'488.85           |                     |
| PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT |                     | 104'221.25          |
| <b>Excédent charges</b>                      |                     | <b>1'082'817.95</b> |

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

## **2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière**

### **Rapport de l'organe de révision**

Monsieur le Président donne connaissance des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande à l'assemblée l'approbation des comptes 2023.

### **Rapport de la commission financière**

La commission financière s'est réunie le lundi 6 mai 2024 pour examiner le rapport de révision de la comptabilité 2023 établi par la société fiduciaire Fiduflex SA. Elle a constaté que le compte de résultats boucle avec un bénéfice de CHF 286'567.56 et que le compte des investissements présente un excédent de charges de CHF 1'082'817.95. Sur la base de ces éléments, elle approuve les conclusions du rapport de l'organe de révision et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2023 tels que présentés.

## **2.4 Approbation**

Le compte de résultats et le compte des investissements 2023 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

## **3. Crédit relatif à la réalisation d'une conduite d'eau potable pour le bouclage du village de Frasses – CHF 200'000.-**

Ces travaux consistent en la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable à l'ouest de la route cantonale pour terminer le bouclage complet du réseau d'eau potable du village de Frasses. Ils permettront ainsi d'assurer une distribution d'eau rapide et efficace pour les utilisateurs. Il est également prévu la pose de trois bornes hydrantes dans le village afin de se conformer au plan d'infrastructure d'eau potable de la commune (PIEP).

Monsieur Jacques Rey donne connaissance des plans relatifs à la réalisation de ces travaux.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé à 2% avec amortissement annuel de 1.25%.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

### **Rapport de la Commission financière**

La Commission financière livre son rapport sans remarque particulière. Elle recommande aux citoyens d'approuver le crédit de CHF 200'000.- relatif à la réalisation d'une conduite d'eau potable pour le bouclage du village de Frasses tel que présenté.

L'assemblée accepte à l'unanimité le crédit de CHF 200'000.- relatif à la réalisation d'une conduite d'eau potable pour le bouclage du village de Frasses.

## **4. Crédit relatif à la mise en séparatif du village de Frasses – CHF 1'365'000.-**

Ce projet a pour objectif de créer un nouveau collecteur d'eaux claires et de séparer les collecteurs existants afin de canaliser les eaux usées dans le collecteur unitaire existant jusqu'à la STEP et de diriger les eaux claires vers un nouveau collecteur jusqu'au ruisseau de l'Arignon.

L'un des collecteurs majeurs sera chargé de recueillir les eaux claires provenant du quartier du Tierdzon. Après avoir traversé la route cantonale, il passera dans les champs avant de se jeter dans le ruisseau de l'Arignon.

Monsieur David Pury commente les plans relatifs à la réalisation de ces travaux.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé à 2% avec amortissement annuel de 1.25%.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements.

Monsieur Nicolas Egger demande s'il a été pris en considération le fait que de nouvelles constructions sont prévues dans le secteur ouest de la route cantonale.

Monsieur David Pury répond par l'affirmative. Les collecteurs seront dimensionnés en conséquence.

### **Rapport de la Commission financière**

La Commission financière livre son rapport sans remarque particulière. Elle recommande aux citoyens d'approuver le crédit de CHF 1'365'000.- relatif à la mise en séparatif des eaux du village de Frasses tel que présenté.

L'assemblée accepte à l'unanimité le crédit de CHF 1'365'000.- relatif à la mise en séparatif des eaux du village de Frasses.

## **5. Divers**

En préambule, Monsieur le Président informe que des discussions sont en cours avec le Centre de Rencontre et de Formation (CRF) concernant l'avenir de leur propriété. Il signale qu'une journée de remerciements ouverte à toute la population sera organisée par le CRF le samedi 8 juin. Il relève également que le dé de la paix installé sur leur propriété pour leur 40<sup>ème</sup> anniversaire sera remis à la commune pour être aménagé sur la place communale de la grande salle de Montet.

Monsieur le Président ouvre la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

A une question écrite de Monsieur Nicolas Chuard concernant le projet de mobilité douce entre Montet et Frasses, Monsieur le Président répond que la commune essaie d'avancer avec le canton pour la réalisation de cet itinéraire qui est toutefois de la responsabilité du canton. Il signale que la commune est intervenue pour modifier le Plan directeur régional (PDR) en lien avec les itinéraires de mobilité douce dans la Broye. Il a été demandé d'ajouter l'itinéraire Payerne-Estavayer via Cugy-Montet-Frasses du moment que le seul itinéraire entre Payerne et Estavayer passe par Bussy-Sévaz.

A une autre interrogation écrite de Monsieur Nicolas Chuard concernant l'obligation pour les communes d'accompagner les enfants en bas âge dans les lignes de transport public (bus), Monsieur le Président indique que les communes sont dans l'attente de précisions du canton quant à la mise en œuvre de cette obligation qui découle de l'article 16 du règlement de la loi sur la scolarité obligatoire. Il précise toutefois que la commune a mis en place depuis 2022 un système d'accompagnement dans les bus pour aider les petits à s'adapter aux transports ceci en début de chaque année scolaire.

Monsieur Nicolas Chuard signale que l'article 16 a été actualisé en mai. Les communes ont l'obligation d'appliquer cet article dès 2024 à savoir qu'un accompagnement adéquat pour les élèves de moins de 7 ans doit être assuré par les communes dans les lignes de transport public (bus)s uniquement. Les transports privés ne sont pas concernés par cet article de loi.

Monsieur le Président répond qu'aucune information n'est parvenue à la commune concernant cette modification de loi et qu'elle suivra attentivement les recommandations du canton à ce sujet.

Madame Muriel Leuenberger remet au Conseil communal une pétition signée de plusieurs citoyen-ne-s concernant une demande d'amélioration du système de transport scolaire. Elle fait part de la préoccupation des signataires de cette pétition par les problèmes que rencontrent les enfants lors de leurs trajets quotidiens vers l'école.

Parmi ceux urgents et rencontrés fréquemment, il est énuméré les suivants :

- Les retards récurrents dans les horaires
- Le manque de surveillance pendant les trajets
- Les équipements non adaptés dans les bus
- Le sentiment d'insécurité des parents

Il est demandé de prendre les mesures pour remédier à ces problèmes et d'analyser les solutions suivantes :

- Afin d'améliorer la ponctualité : revoir les horaires ou l'emplacement de l'arrêt du bus de Nuvilly ou changer de transporteur
- Afin de renforcer la surveillance : engager des surveillants dans les bus entre Frases et Nuvilly ou demander au TPF que les chauffeurs aident les plus petits à s'attacher et s'arrêtent en cas de non-respect des règles de bonne conduite ou changer de transporteur

Monsieur le Président dit que le Conseil communal va analyser la situation mais que d'éventuels modifications ne pourront pas être mises en place pour la rentrée scolaire d'août prochain. Il relève toutefois qu'il y aura une modification dans les horaires des lignes de transport public qui permettra certainement d'éviter les retards. Il ajoute également que le fait d'utiliser les transports publics pour le scolaire améliore sensiblement la desserte en transport public dans les villages de la commune.

Monsieur Nicolas Chuard demande si les arrêts du bus doivent être adaptés pour permettre aux personnes handicapées de les utiliser.

Monsieur le Président répond par l'affirmative. Il précise que le seul arrêt sur la commune qui est adapté est celui réalisé par la commune à Granges-de-Vesin. Les autres arrêts sont de la compétence du canton car situés sur les routes cantonales.

Monsieur Alain Klaus se renseigne concernant l'état de la situation du dossier des infrastructures sportives.

Monsieur le Président indique que ce sujet a été présenté lors de la dernière assemblée. Un projet sera en principe soumis à l'approbation des citoyens lors de l'assemblée d'automne.

Monsieur David Rey s'interroge concernant le dossier de la nouvelle caserne sapeurs-pompiers.

Monsieur le Président informe qu'elle ne sera pas construite sur le territoire de la commune du moment qu'aucune zone à bâtir ne le permet. L'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) devra trouver un autre emplacement.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, Monsieur le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et les invitent à partager le verre de l'amitié accompagné de la traditionnelle pizza.

L'assemblée est levée à 21h15.

Le Président

Le Secrétaire

C. Péclard

D. Fasel